ACT BEAUTY

ACT BEAUTY FRANCE
Cyril DAUVERS
CEO
71 rue Pierre Mauroy
59800 Lille
FRANCE

Son Excellence António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York
NY 10017
États-Unis

Lille, le 12/01/2023

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que ACT BEAUTY FRANCE soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). ACT BEAUTY FRANCE fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;

- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

ACT BEAUTY

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Cyril DAUVERS
CEO

ACT BEAUTY FRANCE - SAS au capital de 124 000€ - R.C.S 492 670 575
68, avenue de la république 59800 LILLE - Tel : 03 62 13 80 90
ACT BEAUTY

ACT BEAUTY

ACT IMPOR GROUP

ACCESSORIZE YOUR BEAUTY

ACT IMPOR GROUP
681 Avenue de la république
59000 LILLE

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA
LILLE le 14/05/2020

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que ACT IMPOR GROUP soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.
Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. ACT IMPOR GROUP fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'*un an* maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)

2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Emmanuelle RIDAW-TKACZ

ACT IMPOR GROUP
ACT BEAUTY
681 Avenue de la République
59800 LILLE
Tél. : 03 62 13 80 90
Fax : 03 62 13 80 99
Siret : 492 670 575 00041
APE : 4690Z - TVA Intra : FR 39492670575